



Extrait du Collège Pierre Brossolette de Brionne

<http://brionne-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1053>

Enseignements généraux et professionnels adaptés

- Le collège - E.G.P.A -

Date de mise en ligne : lundi 3 décembre 2012

Copyright © Collège Pierre Brossolette de Brionne - Tous droits réservés

1. De quoi s'agit-il ?

Les EGPA (enseignements généraux et professionnels adaptés) comprennent les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) et les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté). Les SEGPA sont implantées à l'intérieur des collèges. Les EREA sont des établissements à part entière qui proposent un internat éducatif.

2. Pour quel public ?

Les EGPA accueillent des élèves en grande difficulté scolaire qui ne maîtrisent pas les compétences attendues à la fin du cycle des approfondissements sur proposition de la Commission d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés.

3. Sur quels objectifs ?

Les EGPA n'ont pas une visée immédiatement professionnelle. Il s'agit de "faire acquérir aux élèves une autonomie et les acquisitions suffisantes en fin de troisième pour préparer une formation qualifiante". Cette formation, de niveau CAP (niveau V) peut s'effectuer, après la classe de troisième, soit en LP, soit en CFA. Des mises en réseau sont également envisageables afin d'offrir aux jeunes une diversification des parcours.

4. Selon quelles modalités ?

Les enseignements s'organisent en trois cycles :

- ▶ le cycle d'adaptation (6ème), qui présente "une double fonction d'adaptation et d'appropriation ou réappropriation des savoirs" et "vise le développement et l'autonomie de l'élève au sein du collège comme dans les méthodes de travail" ;
- ▶ le cycle central (5ème et 4ème), qui vise à "l'approfondissement des acquisitions des différents domaines" dans la perspective d'une formation qualifiante ;
- ▶ le cycle d'orientation (3ème), caractérisé par une visée d'ensemble plus professionnelle.

Tout au long de ce parcours, l'élève élabore un projet de formation réaliste et adaptable. A l'issue de la classe de 3ème, il se présente au CFG (certificat de formation général). Ils sont adaptés :

- ▶ effectif limité à 16 élèves par classe ;
- ▶ enseignement général, professionnel (découverte des métiers, stages en entreprises...) ;
- ▶ apprentissages (situations, démarches et outils, activités, supports, lieux, rythme, durée, densité, modalités d'évaluation, aides...).

5. Pour quelles perspectives d'orientation ?

A l'issue de la classe de 3ème, les élèves ont la possibilité de :

- ▶ intégrer un lycée professionnel pour préparer un CAP en deux ans (ou un LPA - lycée professionnel agricole) ;
- ▶ s'orienter vers l'apprentissage, basé sur le principe de l'alternance ;
- ▶ formations intégrées ouvertes dans le cadre de la MGI (Mission Générale d'Insertion) en collège ou LP.

- ▶ apprentissage en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) : l'apprenti (qui a entre 16 et 25 ans) trouve un maître d'apprentissage auquel il est lié par un contrat d'apprentissage et suit au CFA les cours théoriques ;
- ▶ - bénéficiaire d'un suivi en CIPPA (Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance) : les CIPPA sont implantés au collège ou au lycée et accueillent 15 jeunes auxquels ils proposent 16 semaines de formation et 16 semaines de stage en entreprises sous la responsabilité d'animateurs CIPPA fonctionnaires de l'Education nationale.
- ▶ -entrer dans la vie active.

6. Les personnels et leur formation

Différentes catégories de personnels sont amenées à exercer dans les EGPA :

le directeur, titulaire du DDEEAS ;
des enseignants spécialisés du premier degré titulaires du CAPA-SH option F ;
des PLP (professeurs de lycée professionnel) ;
des PLC (professeurs de lycée et de collège) ;
le COPSy (conseiller d'orientation psychologue) ;
les éducateurs en internant ;
l'assistante sociale ;
l'infirmière.